



# Bilan d'émissions de GES

## SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT (S.M.N.)

Application du décret du 11 juillet 2011 relatif au bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre. Format de restitution conforme à l'Annexe 3 de la Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de Gaz à Effet de Serre (version 2, mise en ligne le 27 avril 2012, Cf. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bilans-des-emissions-de-gaz-a.html>).

### **1. Description de la personne morale concernée**

Raison sociale : SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT (S.M.N.)

Code NAF : 3811Z

Raison sociale : 326180544

Description sommaire des activités :

La SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT fait partie du Groupe NICOLLIN (NICOLLIN HOLDING – Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance).

Les activités sont principalement tournées vers la gestion des déchets (collecte et tri) et le nettoyage urbain.

Numéro de SIRET associés :

<b>CENTRES D'EXPLOITATION</b>	<b>ACTIVITES</b>	<b>ADRESSES</b>	<b>NUMEROS SIRET</b>
<b>AGDE</b>	Collecte/Nettoiemnt	Rue des moulins à l'huile - ZAC des sept Fonts - 34300 AGDE	326 180 544 00123
<b>AYGUEMORTE LES GRAVES</b>	Collecte	2, route Robert Algayon AYGUEMORTE-LES-GRAVES - 33640	326 180 544 00230
<b>BEZIERS</b>	Collecte	Rue Moissant 34500 BEZIERS	326 180 544 00305
<b>BEZIERS CDT</b>	Tri	ZAC de Mercorent – Route de Bédarieux 34500 BEZIERS	326 180 544 00198
<b>CASTELNAU LE LEZ</b>	Collecte/Nettoiemnt	Zone artisanale La Garrigue III - avenue des Compagnons – 34170 CASTELNAU-LE-LEZ	326 180 544 00297
<b>FRONTIGNAN</b>	Collecte	1 Zone Artisanale de la Peyrade – 34110 FRONTIGNAN	326 180 544 00313
<b>GALLARGUES LE MONTUEUX</b>	Collecte	Avenue des marchandises – 30660 GALLARGUES LE MONTUEUX	326 180 544 00347
<b>GARDANNE</b>	Collecte	14, rue Emmanuel Vitria - ZI La Palun 13120 GARDANNE	326 180 544 00412
<b>VERDON</b>	Collecte	Site technique du SMZV lieu-dit du Pied de la Chèvre 83560 GINASSERVIS	326 180 544 00446
<b>LA GRANDE MOTTE</b>	Collecte/Nettoiemnt	200, allée des Ecureuils - Zone technique 34280 LA GRANDE MOTTE	326 180 544 00099
<b>LE GRAU DU ROI</b>	Collecte	ZI du Port - Rue des Moussaillons 34440 GRAU DU ROI	326 180 544 00172
<b>LUNEL</b>	Nettoiemnt	Zone industrielle "Les Fournels" - 493,rue des Fournels – 34400 LUNEL	326 180 544 00180
<b>MARMANDE</b>	Gestion des déchetteries	Lieudit "Le Buzet" – Lotissement de la ZI nord Lot 6 – 47200 MARMANDE	326 180 544 00214
<b>MONTPELLIER</b>	Collecte/Nettoiemnt	351, rue de la Castelle - BP 25133 - 34073 MONTPELLIER CEDEX 03	326 180 544 00073
<b>MONTPELLIER DI</b>	Collecte/ Gestion des déchetteries	4775, rue de la Jeune Parque – 34070 MONTPELLIER Parque	326 180 544 00156
<b>MONTPELLIER CDT</b>	Tri	Avenue de Maurin 34073 MONTPELLIER CEDEX 03	326 180 544 00024
<b>NARBONNE</b>	Collecte	RN 9 - 13 Route de Perpignan CS 10150 – 11785 NARBONNE CEDEX	326 180 544 00404
<b>PIERRELATTE</b>	Collecte	Route de Bourg-Saint-Andéol Quartier de Lespitalet 26700 PIERRELATTE"	326 180 544 00362
<b>SETE</b>	Collecte/Tri	Lieu dit "Etang des eaux blanches" – 294 avenue des eaux blanches – 34200 SETE	326 180 544 00305
<b>VALREAS</b>	Collecte	61, avenue Meynard - 84600 VALREAS	326 180 544 00222
<b>MILLAU</b>	Collecte/Tri	Lacau Sud – PA Millau Levezou de Saint Germain 12100 MILLAU	326 180 544 00354
<b>MENDE</b>	Collecte	Chemin du Meylet – 48000 MENDE	326 180 544 00321

Nombre de salariés total (selon article 1111-2 du Code du Travail \*) : 1000 à 1999 salariés

Mode de consolidation : Contrôle opérationnel

Schéma des périmètres organisationnels : Les différents sites précédemment cités sont pris en compte dans notre périmètre organisationnel, selon le mode consolidation ci avant. Il n'y a pas de doubles comptes entre les sites.

Description du périmètre opérationnel retenu (catégorie/postes/sources) :

On liste ci-après les sources d'émissions pour chacun des postes 1 à 7 relatifs aux périmètres (ou catégories) 1 et 2, ainsi que les modes de calculs des quantités associés (données d'activités utilisées pour les calculs présentés en parties 3 et 4

**Catégorie 1 (Emissions directes) :**

Poste 1 Emissions directes des sources fixes de combustion :

Les émissions pour ce poste s'élèvent à 326.182 tCO<sub>2</sub>e.

Poste 2 Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique :

Les émissions pour ce poste s'élèvent à 9706.154 tCO<sub>2</sub>e.

Poste 3 Emissions directes des procédés hors énergie :

Les émissions pour ce poste s'élèvent à 0.723 tCO<sub>2</sub>e.

Poste 4 Emissions directes fugitives :

Les émissions pour ce poste s'élèvent à 56.476 tCO<sub>2</sub>e.

Poste 5 Emissions issues de la biomasse :

Pas d'émissions pour ce poste.

**Catégorie 2 (Emissions indirectes associés à l'énergie) :**

Poste 6 Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité :

Les émissions pour ce poste s'élèvent à 163.051 tCO<sub>2</sub>e.

Poste 7 Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur :

Pas d'émissions pour ce post

## 2. Année de reporting de l'exercice et l'année de référence

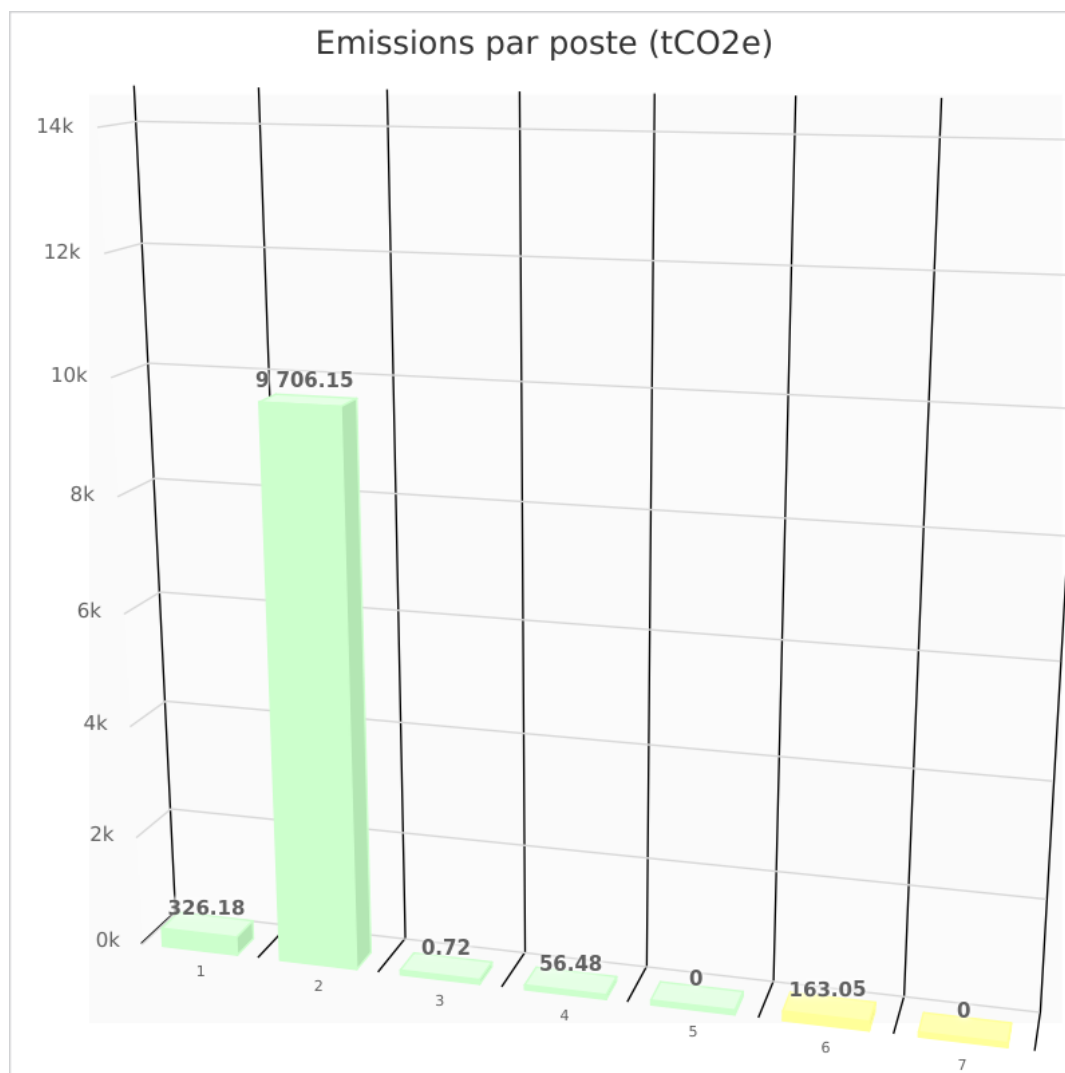
Année de reporting : 2018

Année de référence : 2018

Explication (signaler toute modification du périmètre organisationnel) :

Nous choisissons l'année de reporting (année relative aux données collectées) comme année de référence car depuis le dernier bilan GES (année de référence 2018, année de reporting 2018), des agences ont été fermées et d'autres ont été créées.

### Résultat graphique du calcul des émissions de GES selon le décret du 11 juillet 2011 :



Poste 1: Emissions directes des sources fixes de combustion

Poste 2: Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique

Poste 3: Emissions directes des procédés hors énergie

Poste 4: Emissions directes fugitives

Poste 5: Emissions issues de la biomasse

Poste 6: Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité

Poste 7: Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid

### **3. Les émissions directes de GES, évaluées séparément par poste et pour chaque GES en tonnes et en équivalent CO2**

Catégories d'émissions	Postes d'émissions	CO2 (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autres gaz (Tonnes)	Total (TCO2e)	CO2b (Tonnes)
Emissions directes	1	324.203	0.26	1.719	0	326.182	0
	2	9589.824	0.158	0.295	0	9706.154	0.295
	3	0	0	0	0	0.723	0
	4	0	0	0	0	56.476	0
	5	0	0	0	0	0	0
	Sous total	9914.027	0.418	2.014	0	10089.535	0.295

Pour calculer les émissions de chaque poste, pour tous les gaz à effet de serre, la formule utilisée ci-dessus est toujours la suivante : DA × FE. Avec DA = Données d'Activités (quantité liée à chaque source d'émission listée au § 1 pour le poste considéré) et FE = Facteurs d'Emission de la Base Carbone® (selon les données disponibles).

### **4. Les émissions indirectes de GES associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée, quantifiées séparément par poste et en tonnes équivalent CO2**

Catégories d'émissions	Postes d'émissions	CO2 (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autres gaz (Tonnes)	Total (TCO2e)	CO2b (Tonnes)
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	0	0	0	0	163.051	0
	7	0	0	0	0	0	0
	Sous total	0	0	0	0	163.051	0

### **5. Les autres émissions indirectes de GES, quantifiées séparément par poste en tonnes équivalent CO2, si la personne morale a choisi de les évaluer**

Ces émissions, optionnelles n'ont pas été quantifiées.

### **6. De façon optionnelle, les émissions évitées quantifiées de manière séparée selon le format de tableau présenté ci-après, et les méthodes utilisées**

Nous n'avons pas d'émissions évitées quantifiables dans nos activités : pas de valorisation matière / énergétique de déchets sur site, ni cogénération, ni production d'énergies renouvelables.

### **7. Les éléments d'appréciation sur les incertitudes**

Par application des incertitudes issues de la Base Carbone® ADEME concernant les seuls facteurs d'émissions, on obtient une incertitude minimale de 9,76 %.

Où l'on voit que l'incertitude globale est liée d'une part aux incertitudes sur les facteurs d'émission de la Base Carbone (incertitudes inévitables lors de toute construction de facteur d'émission) et d'autre part aux hypothèses prises sur certains sites pour les consommations en gaz naturel et carburants.

Possibilités de réduire à l'avenir les incertitudes des données d'entrées :

- Prévoir le relevé systématique des consommations gaz naturel et électricité par rapport aux factures fournisseurs,
- Prévoir le suivi annuel des niveaux de carburants et combustibles dans les cuves,
- Prévoir une estimation des quantités restantes en gaz bouteilles en fin d'année.

### **8.Motivation pour l'exclusion des sources de GES et de poste d'émissions de GES lors de l'évaluation des émissions de GES**

Tous les postes obligatoires et les sources d'émissions correspondantes nous concernant ont été pris en compte.

### **9.Si différent des facteurs par défaut de la Base Carbone®, les facteurs d'émissions et les PRG utilisés selon les formats de tableau présentés ci-après:**

\* Liste des facteurs d'émissions (FE) utilisés différents de la Base Carbone® :

<b>Modifications de Facteurs d'Emissions (FE)</b>	
<b>Facteur d'Emissions modifiés</b>	<b>Source documentaire ou mode de calcul</b>
--	--

Pas de modifications : les FE utilisés sont ceux de la Base Carbone® en vigueur au moment de l'établissement du présent bilan (2015).

\* Liste des PRG modifiés et explications :

<b>Modifications de Pouvoir de Réchauffement Global (PRG)</b>	
<b>PRG modifiés</b>	<b>Explications</b>
--	--

Pas de modifications : les PRG utilisés, inclus dans la Base Carbone®, sont ceux du 4e et dernier rapport du GIEC (rapport de 2007) en vigueur au moment de l'établissement du présent document.

### **10.A partir du deuxième bilan, l'explication de tout recalcul de l'année de référence**

Nous choisissons l'année de reporting (année relative aux données collectées) comme année de référence car depuis le dernier bilan GES (année de référence 2018, année de reporting 2018), des agences ont été fermées et d'autres ont été créées.

## 11. Le plan d'actions (synthèse des actions envisagées)

### Plan d'actions prévisionnel 2018 / 2022 : SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT

N° de poste	Actions	Délais	Commentaires	Gain estimé en émissions de GES (t CO2e / an)
<b>Actions prévisionnelles</b>				
<b>Poste 1</b> Emissions directes des sources fixes de combustion	<b>1.1 Amélioration des performances thermiques des bâtiments</b> - Réalisation d'un diagnostic de performance énergétique (DPE) par site	Selon programmation interne	<i>Actions découlant des recommandations DPE. Concerne essentiellement les sites possédant des surfaces chauffées importantes (sites administratif). Les centres d'exploitation possèdent en général de faibles surfaces chauffées.</i>	A chiffrer (selon résultats DPE)
	<b>1.2 Amélioration des performances des chaudières</b> - Réalisation d'un diagnostic de performance énergétique (DPE) par site	Selon programmation interne	<i>Actions découlant des recommandations DPE. Concerne seulement 3 sites</i>	A chiffrer (selon résultats DPE)
	<b>1.3 Gains possibles sur les températures de consignes (réglage centralisé), en chaud et froid</b>	Selon programmation interne	<i>Concerne essentiellement les locaux administratifs et du personnel Ordre de grandeur : 1°C de chauffage en moins = 7 % d'économies</i>	Difficilement quantifiable à ce stade
<b>Poste 2</b> Emissions directes des sources mobiles	<b>2.1 Stage d'éco-conduite</b>	Action engagée régulièrement	Jusqu'à 10% de réduction de la consommation pour les conducteurs des véhicules lourds. <b>Calcul base formation concerne annuellement 10 % de réduction des consommations</b>	1 350,40
	<b>2.2 Amélioration des performances des véhicules</b>	Selon appel d'offre	Directement lié à l'âge des véhicules. Le type de véhicules ainsi que leurs âges maxi sont généralement fixés par les appels d'offres.	Difficilement quantifiable
	<b>2.3 Optimisation des tournées de collecte</b>	Selon appel d'offre	Les tournées de collecte sont en général fixées par les collectivités	Difficilement quantifiable
<b>Poste 3</b> Emissions directes des procédés hors énergie	<b>3.1 Sensibilisation à l'utilisation des gaz de soudure et de découpe</b>	Selon programmation interne	Poste de consommation marginal	Difficilement quantifiable
<b>Poste 4</b> Emissions directes fugitives	<b>4.1 Maintenance des climatiseurs</b>	En continu	Remplacement systématique des climatiseurs en cas de panne (installations de faible puissance)	Difficilement quantifiable
<b>Poste 5</b> Emissions directes liées à la biomasse	Non concerné			

<b>Actions opérationnelles ou prévisionnelles génériques relatifs aux consommations d'électricité</b>				
<b>Poste 6</b> Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	<b>6.1</b> Réduction des consommations électriques par la <b>sensibilisation du personnel</b> (éteindre la lumière en sortant d'une pièce si on la quitte plus de 10 minutes, son ordinateur en quittant son bureau, idem chauffage/clim...).	En continu	Bonnes pratiques à diffuser via actions de communication interne vis-à-vis de la démarche Développement Durable.	Difficilement quantifiable
	<b>6.2</b> Remplacement progressif des ampoules classiques au profit d'ampoules basse consommation dans tous les bâtiments	En continu (lors des renouvellements)	Les ampoules basses consommation peuvent consommer jusqu'à 70% en moins que les ampoules classiques.	Difficilement quantifiable
<b>Poste 7</b> Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	Non concerné			
<b>TOTAL (quantifié)</b>				<b>1 350,4</b>
<b>CONCLUSION</b>				
Beaucoup d'actions et de projets sont encore difficilement quantifiables en termes de gains énergétiques et de GES. Toutefois, les engagements pris (agencement des tournées de collecte, performances des véhicules, rationalisation de l'organisation, sensibilisation interne...) doivent mener la société vers l'objectif national de 3 % de réduction des GES par an, soit pour 1 552 t sur 3 ans (pour une même capacité de service). Projet de création d'un indicateur significatif permettant de comparer le bilan GES effectué aux précédents (exemple : tonnages collectés, km parcourus ...).				

12. Adresse du site Internet où est mis à disposition le bilan d'émissions de GES

Site internet :

[http:// www.groupenicollin.com](http://www.groupenicollin.com)

Coordonnées de la personne responsable du bilan d'émissions de GES :

- Responsable du suivi : M. Philippe BAL
- Fonction : Directeur de la Recherche et du Développement du Groupe NICOLLIN
- Adresse : 4895 Rue de la Jeune Parque - 34070 MONTPELLIER
- Tel : 04 11 93 16 40
- Mail : ph.bal@wanadoo.fr